



Monsieur le Président,

Madame le Maire,

Monsieur le Maire,

A l'heure où la plupart des collectivités locales ont ou vont voter leur Budget primitif pour l'année 2021, il nous a semblé nécessaire de faire un point d'information sur l'élaboration de notre propre budget afin que chacun puisse appréhender la situation actuelle du traitement des déchets et les implications induites pour les années à venir.

Tout d'abord, comme pour les Mairies et les EPCI, nous sommes entrés dans une période d'incertitude budgétaire, non seulement du fait de la crise sanitaire actuelle et la fermeture des remontées mécaniques qui impactent fortement l'organisation des tournées de ramassage mais aussi les tonnages collectés, mais aussi parce que l'Etat a prévu pour les années à venir d'augmenter fortement les taxes et contraintes qui s'appliquent à notre activité.

En premier lieu, je souhaite vous rappeler comment se répartissent les grandes masses des 7,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2020 :

- 4 600 000 euros rémunèrent les prestations de traitement des déchets (incinération des OM, transport des différents déchets, prestation de tri du sélectif, collecte du verre, évacuation, tri et traitement des déchets de déchèteries...).
- 1 400 000 euros de charges de personnel.
- 800 000 euros de dotations aux amortissements.
- 350 000 euros de carburant.

Voici donc pour les grandes lignes de dépenses, qui sont financées par les contributions de nos concitoyens par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Comme dit en préambule, nous entrons dans une phase d'incertitude. Non seulement les différents indicateurs sont au rouge, mais le modèle sur lequel notre organisation reposait est aussi particulièrement chahuté par les crises, les textes législatifs et l'évolution de la fiscalité votée au Parlement.

**Le contexte est compliqué**, voici en quelques mots les éléments dont vous devez être informés et qui conditionneront les budgets futurs :

- La reprise des matériaux (cartons, plastiques, verre...) est de plus en plus compliquée : ce qui était une recette pour nous en 2019, est aujourd'hui une dépense ! C'est donc un coût répercuté.

© DIRECTION ADMINISTRATIVE

**04 79 59 92 28**

Fax : 04 79 83 26 48

E-mail : [contact@sirtom-maurienne.com](mailto:contact@sirtom-maurienne.com)

Web : [www.sirtom-maurienne.com](http://www.sirtom-maurienne.com)

- Les marchés de traitement pour les années à venir vont connaître une augmentation inconnue jusqu'alors : nous savons d'ores et déjà que pour cette année, les augmentations de coûts des traitements seront pour les encombrants de + 76%, pour le bois de + 13%, pour les gravats de + 20%. Là aussi c'est une répercussion directe des choix de fiscalité votés au Parlement (TGAP) et appliqués par nos prestataires.

- Les soutiens financiers de CITEO (ex Ecoemballages) se sont raréfiés. Ceux-ci sont conditionnés à la mise en place de ce que l'on appelle l'extension des consignes de tri, mais qui nécessite en Savoie, la construction d'un nouveau centre de tri. Ce sujet est porté par le syndicat Savoie Déchets. Nous y verrons certainement plus clair dans le courant de l'année, mais sur le fond nous sommes de plus en plus critiques vis à vis de la répartition des soutiens financiers de CITEO.

Il faut être conscient que l'extension des consignes de tri (trier plus de plastique et mieux) aura également une conséquence directe sur le prix pour nos concitoyens : aujourd'hui le tri d'une tonne coûte 156 euros à la collectivité (400 000 euros pour la Maurienne), en 2025 nous serons aux alentours de 240 euros par tonne.

- L'Etat a fait le choix d'appliquer une augmentation progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de plus de 9 euros par tonne de déchets incinérés sur la durée du mandat. Pour information, cette taxe était jusqu'en 2019 de 6 euros par tonnes incinérée, elle sera à 9 euros en 2025. Cette augmentation de taxe sera également répercutée sur le contribuable.

- La Région, par le biais de son Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD), prévoit que nombre d'installations de traitement par enfouissement disparaissent, et c'est heureux ! Mais la conséquence rapide de cette décision sera une raréfaction des capacités à l'échelle de la Région et donc un renchérissement du coût de traitement en cas d'exportation hors de Savoie, ce qui arrive de temps en temps en cas d'arrêt technique ou de panne de l'incinérateur de Savoie Déchets.

- Enfin, et exclusivement pour 2021, la fermeture des remontées mécaniques, la faible fréquentation des stations en décaissant, font que les répartitions des coûts entre collectivités adhérentes connaîtront une distorsion puisqu'une partie des coûts fixes est répartie sur les tonnages collectés et les tournées de collecte.

Voici en quelques lignes les enjeux qui se présentent à nous et qui ne sont pas rassurants en terme de coût pour les contribuables. Mais vous conviendrez avec moi que nous n'avons pas la main sur l'ensemble de ces décisions. Il faut être honnêtes et conscients, les prix de traitement ne peuvent qu'augmenter dans les années à venir.

Plusieurs pistes s'ouvrent à nous pour limiter ces hausses : créations d'installations de stockage de déchets inertes (St Etienne de Cuines), projet de ressourcerie pour offrir une seconde vie à des biens voués au traitement, mais aussi et surtout le développement du compostage individuel et collectif qui est la seule voie à courte échéance pour faire baisser le poids de nos poubelles (environ 30%) et donc baisser le coût du transport et du traitement.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en cette période budgétaire, l'ensemble des élus et les services du SIRTOMM étant disponibles pour vous apporter les éléments complémentaires qui pourraient vous être utiles,

et dans l'attente, je vous prie de recevoir mes très sincères salutations.

François CHEMIN

Vice-Président du SIRTOMM chargé des Finances.